

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
LE MARDI 26 JUIN 2018, À 18 H 30**
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-118
PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE L'OCCUPATION À DES FINS D'ENTREPÔT DOMESTIQUE D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL SIS AU 15 949, RUE SHERBROOKE EST – DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES.

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA18 3006 0182 a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 5 juin 2018, le premier projet de résolution numéro PP-118, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique de consultation le **mardi 26 juin 2018 à compter de 18 h 30** à la **Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

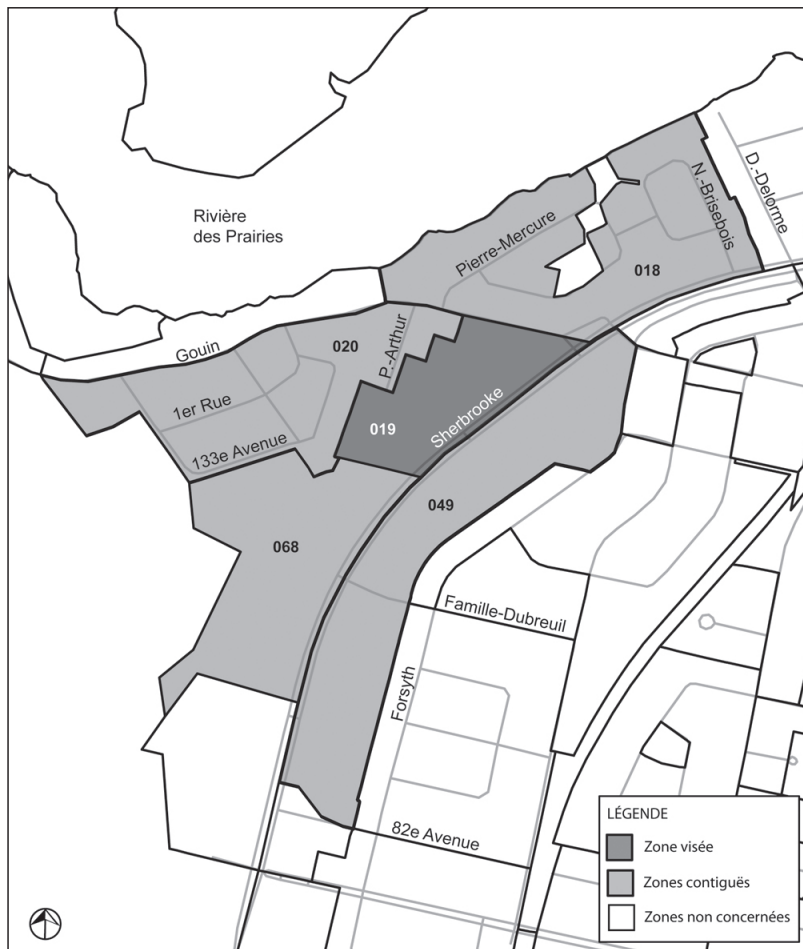
QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à permettre la démolition complète (sauf fondations) de la vieille partie du bâtiment en place, abritant auparavant l'ancien concessionnaire automobile. Le projet de remplacement présente un bâtiment de trois (3) étages conçu pour les besoins de l'établissement d'entrepôt domestique en opération à cet endroit depuis plusieurs années. La construction sera érigée sur les anciennes fondations du bâtiment démoli.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 019. Les personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës numéro 018, 020, 049 et 068, telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 13 juin 2018.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat